

**ARRETE 2025-493 portant proclamation des résultats de l'élection visant à renouveler les collèges
des membres élus du Conseil des sports - scrutin du 15 décembre 2025**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L714-1 et D714-41 et suivants ;
Vu les statuts de l'université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu les statuts du Service des activités physiques, sportives, artistiques et de pleine nature de l'Université Lumière Lyon 2 ; approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 5 juillet 2019 ;
Vu l'arrêté électoral 2025-469 du 20 novembre 2025 portant organisation des élections visant à renouveler les collèges des membres élus (collège des personnels et des usagers) du Conseil des sports ;
Vu l'arrêté 2025-485 portant recevabilité des candidatures reçues dans le cadre du scrutin du 15 décembre 2025,

Arrête :

Article 1^{er} : La Présidente de l'Université proclame les résultats de l'élection des membres élus du Conseil des sports, organisée le 15 décembre 2025, comme suit :

Collège des enseignants d'éducation physique et sportive

Nombre de sièges à pourvoir : 8
Nombre d'inscrits : 14
Nombre de votants : 13
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 13

Sont déclarés élus :

M. Aurélien BELLATON : 13 voix
Mme Ivola DEMANGE : 12 voix
M. Amin GRAGUEB CHATTI : 13 voix
M. Christophe JOUSSELIN : 13 voix
Mme Catherine LEROUX : 13 voix
M. Steven MARTEL : 13 voix
M. Norbert MEYSSIREL : 13 voix
M. Sébastien VALIN : 4 voix

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 9
Nombre d'inscrits : 4173
Nombre de votants : 8
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages valablement exprimés : 6

Sont déclarés élus :

M. Elie FERRET PETIT : 6 voix
Mme Elise GOUNON : 6 voix
Mme Hélina VAN PRAET : 6 voix

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SUAPS et mis en ligne sur le site internet de l'Université et du SUAPS.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 16 décembre 2025

